



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PRÉAVIS MUNICIPAL
N° 23/2022
AU CONSEIL COMMUNAL

**Crédit d'étude pour le réaménagement du parking de
la maison de commune
et d'un écopoint avec conteneurs enterrés**

Date proposée pour les séances de commissions :

Commission des finances le 7 novembre 2022 à 19h00
Commission technique le 14 novembre 2022 à 20h15
salle des Combles de la Maison de Commune



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

N° 23/2022

au Conseil communal

**Crédit d'étude pour le réaménagement du parking de la
maison de commune
et d'un écopoint avec conteneurs enterrés**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Dans le cadre de sa politique de réorganisation du ramassage des déchets, la Municipalité de Romanel-sur-Lausanne doit mettre en place un écopoint avec conteneurs enterré à l'Ouest du parking de la maison de commune.

L'accès à l'écopoint depuis le parking de la maison de commune est totalement lié au projet. De plus le revêtement du parking de la maison de commune n'est plus de première jeunesse et l'arborisation située en son centre n'arrive plus à se développer à cause de l'exiguïté de l'espace vert dévoué.

Ces raisons ont convaincu la Municipalité de lier au projet la refonte de l'espace de stationnement de la maison de commune.

Le site de Prazqueron étant de plus en plus fréquenté et le parking sur herbe de plus en plus utilisé, une solution pour faciliter son utilisation et son entretien sera également étudiée dans le cadre du présent préavis.

2. Écopoint

L'écopoint de Prazqueron prendra place à l'ouest du parking de la maison de commune. Il sera composé de 8 conteneurs enterrés pour le ramassage des incinérables, du papier, du verre et des vêtements (Tex-Aid).

Les containers enterrés seront de type Villiger, modèle issu du marché de fourniture globale passé par la commune en 2021 et comme déjà installés au chemin des Écureuils. Une surface annexe permettra la pose des containers aériens permettant la collecte d'autres déchets tel que le PET.

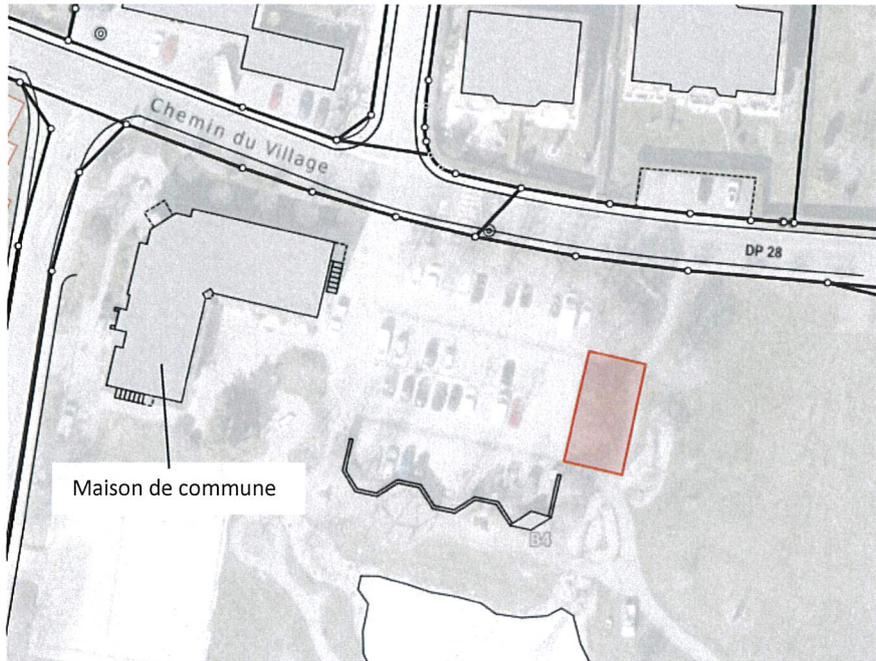


Figure 1 : Zone dédiée au futur écopoint (zone rouge)



Figure 2 : Exemple d'écopoint installé sur une autre commune (containers Villiger)

3. Parking

Parking de la maison de commune

L'étude du réaménagement de l'espace de stationnement de la maison de commune aura pour but d'optimiser l'espace de stationnement tout en garantissant un accès aisé au nouvel écopoint.

De plus le projet devra permettre une amélioration de la végétalisation du site et optimiser la récupération des eaux de ruissèlement. Enfin, l'étude devra permettre de sécuriser le transit des piétons au travers du parking. Des places de recharges pour les voitures électriques seront intégrées au projet.



Figure 3 : Exemple de zone de rétention végétalisée



Figure 4 : Exemple d'aménagement



Figure 5 : Exemple d'aménagement

Parking sur la surface herbeuse de Prazqueron :

Le stationnement sur la surface herbeuse de Prazqueron est de plus en plus sollicité provoquant une dégradation des sols et du gazon. De plus l'installation et la désinstallation des « rubalises » délimitant les places demande passablement de temps au personnel communal.

Le but de l'étude sera de trouver une solution pour permettre le stationnement sur ce terrain tout en garantissant la qualité de l'engazonnement.



Figure 6 : Zone de stationnement sur la surface herbeuse (zone rouge)



Figure 7 : Exemple de dalles engazonnées - une des solutions qui sera étudiée

4. Coûts des travaux à réaliser

Le tableau suivant présente les coûts d'étude ainsi que les travaux prévus.

Rubrique	Description	Coûts CHF
100	ÉTUDE	38'000.00
101	Avant-projet (phase SIA 31)	
102	Projet de l'ouvrage (phase SIA 32)	
103	Procédure de demande d'autorisation (phase SIA 33)	
104	Appels d'offres, comparaison des offres, proposition d'adjudication (phase SIA 41)	
200	ÉTUDES PRÉALABLES	3'360.00
201	Étude préalable	
300	AUTRES TRAVAUX	35'000.00
301	Analyse du revêtement bitumineux par une entreprise spécialisée	5'000.00
302	Curage et contrôle des canalisations	8'000.00
303	Relevés géométriques	5'000.00
304	Consultation d'un architecte paysagiste	7'000.00
305	Étude et projet d'éclairage public et de bornes électriques	10'000.00
800	FRAIS SECONDAIRES	7'300.00
801	Divers et imprévus (~10 % des postes 100 et 300)	7'300.00
	Total brut	83'660.00
	TVA 7.7%	6'441.82
	Total net arrondi	91'000.00

5. Planning de l'étude et des travaux

Étape	Période
Début de l'étude	Hiver 2022 - 2023
Présentation à la CUR	Printemps 2023
Appel d'offres pour travaux de génie-civil	Été 2023
Enquête publique (si nécessaire)	Été 2023
Préavis de construction	Automne 2023
Début des travaux	Hiver 2024 - 2025
Fin des travaux (sans tapis bitumineux)	Printemps 2024
Pose du tapis bitumineux	Printemps 2025

L'étude permettra d'affiner le planning qui sera présenté à l'occasion du préavis de construction.

6. Procédure de marchés publics

Conformément à la Loi sur les marchés publics, et compte tenu des valeurs-seuils AIMP actuellement en vigueur (limite de CHF 250'000.00 HT pour un marché de service), la procédure utilisée est celle du « marché en procédure gré à gré ».

7. Financement de la construction

Cette dépense, qui sera amortie sur une durée maximale de 10 ans, est prévue au budget 2022 « Projets futurs et crédits à voter », pour un montant de CHF 91'000.00.

La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond de l'endettement.

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 23/2022 adopté en séance de Municipalité du 24 octobre 2022 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le préavis 23/2022 tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de CHF 91'000.00 TTC pour l'étude du réaménagement du parking de la maison de commune et d'un écopoint avec conteneurs intégrés ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Claudia Perrin



Le Secrétaire municipal :

Nicolas Ray

Romanel-sur-Lausanne, le 24 octobre 2022

Délégués municipaux : MM Patrick Oppliger et Blaise Jaunin, Municipaux